



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 16  
Mercredi 24 avril 2024

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

L'ordre du jour et l'invitation officielle feront l'objet d'une publication ultérieure.

Deux séances d'information seront organisées:

- mardi 30 avril, à 19h30, à la salle communale de Grandval
- jeudi 8 mai, à 19h30, à la halle de gymnastique de Crémines.

Ces séances sont publiques, les citoyennes et les citoyens des différentes communes sont les bienvenus. Pour des questions formelles et de délais, les ayants droit de la commune de Grandval sont priés de se rendre à la séance d'information organisée dans leur commune le 30 avril 2024.

Une documentation peut être consultée sur le site de la commune ou auprès de l'administration communale.

Belprahon, le 24 avril 2024

Le Conseil communal



### Court

#### Avis de construction

Requérant: M. Jonathan Zingg, Route de Chaluet 37, 2738 Court.

Auteur du projet: Beeler Architecture, M<sup>me</sup> Ludmila Beeler, Rue de Mévilier 36, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 2292, au lieu-dit: «Route de Chaluet 37», commune de Court.

Projet: démolition de l'annexe à l'Est, surélévation de la toiture de l'annexe au Nord du bâtiment pour l'aménagement d'une chambre, installation d'une pompe à chaleur extérieure sur la façade Nord et pose d'une nouvelle conduite d'évacuation des eaux pluviales raccordée au ruisseau de Chaluet.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: les rivières et leurs berges.

Dérogations: art. 24 LAT et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2024 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 17 avril 2024

La préfète: Stéphanie Niederhauser

#### Avis de construction

Requérants: Aurélie et Damien Grossenbacher, La Ruai 12, 2738 Court

Propriétaires: Yolande et Pascal Grossenbacher-Mumenthaler, Grand- Rue 38, 2735 Malleray

Auteure du projet: Beeler Architecture, Ludmilla Beeler, rue de Mévilier 36, 2738 Court

Emplacement: parcelle N° 2190, au lieu-dit «La Ruai 12b», 2738 Court

Projet: démolition de 2 cabanons de jardin; construction d'un garage; aménagement des alentours avec pose de pavés filtrants; demande de permis de construire a posteriori: pose d'une piscine gonflable hors-sol

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: village ancien

Patrimoine: ensemble bâti A

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2024 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 17 avril 2024

Municipalité de Court, administration municipale



### Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

#### Procédure de participation concernant les routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, soumet le projet de construction suivant à la population dans le cadre d'une procédure de participation en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR) en relation avec l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC). La population est invitée à faire part de ses suggestions ou objections par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1368, Reconvilier - Saules - Le Fuet

Communes: Reconvilier, Saules et Loveresse

Projet: 430.20383 / Renouvellement - Chaussée: Reconvilier, Route de Saules

Lieu de mise à l'enquête: Administration communale de Reconvilier, Route de Chindon 9, 2732 Reconvilier

Durée de mise à l'enquête: 17 avril au 17 mai 2024

Remarque: Il n'est pas possible de former opposition au stade de la procédure de participation, mais seulement dans le cadre de la mise à l'enquête publique des plans.

Loveresse, le 15 avril 2024

Office des ponts et chaussées



### Belprahon

Ecole secondaire

#### Organisation future du secondaire 1

Les communes du Grand Val et celle de Roches proposeront à leur population de décider l'organisation future du secondaire 1, après le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

L'assemblée communale de Belprahon sera appelée à se prononcer à ce sujet le 12 juin prochain.



### Corcelles

Approbation

#### Procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 28 février 2024

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 17 avril 2024.

Corcelles, le 17 avril 2024

Le Conseil communal

#### Votation lors de l'Assemblée communale ordinaire du 27 juin 2024

#### Cycle secondaire I - Séances d'information

Les communes du Grand Val et celle de Roches proposeront à leur population de décider l'organisation future du secondaire 1, après le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

L'assemblée communale de Corcelles sera appelée à se prononcer à ce sujet le 27 juin prochain. L'ordre du jour et l'invitation officielle feront l'objet d'une publication ultérieure.

Deux séances d'information seront organisées:

- mardi 30 avril, à 19h30, à la salle communale de Grandval
- jeudi 8 mai, à 19h30, à la halle de gymnastique de Crémines

Ces séances sont publiques, les citoyennes et les citoyens des différentes communes sont les bienvenus. Pour des questions formelles et de délais, les ayants droit de la commune de Grandval sont priés de se rendre à la séance d'information organisée dans leur commune le 29 avril.

Une documentation peut être consultée sur le site de la commune ou auprès de l'administration communale.

Corcelles, le 18 avril 2024

Le Conseil communal

## Ferraille (objets métalliques)

La ferraille pourra être déposée dans une benne devant le centre communal (rue de la Valle 19) le vendredi 3 mai 2024 de 9 à 20 heures et le samedi 4 mai 2024 de 9 à 16 heures.

Court, le 24 avril 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal

## Blogage temporaire de routes

### Travaux dans le secteur Chavanney- La Promenade - Report

En raison de la météo, les travaux (pose d'une couche bitumineuse) prévus le mardi 16 avril 2024 et le mercredi 17 avril 2024 n'ont malheureusement pas pu être réalisés. Ils le seront dès que possible.

Le moment venu, les personnes impactées seront invitées à se référer aux panneaux de signalisation routière. Elles sont d'ores et déjà remerciées pour leur compréhension et leur patience.

Court, le 24 avril 2024

Municipalité de Court, Conseil municipal



## Crémînes

### Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2024. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite. Pour le surplus, veuillez-vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des Ponts ou à la commune. Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Crémînes, le 21 février 2024

Le Conseil communal

### Organisation future du secondaire I

Les communes du Grand Val et celle de Roches proposeront à leur population de décider l'organisation future du secondaire I, après le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

L'assemblée communale de Crémînes sera appelée à se prononcer à ce sujet le 27 juin prochain. L'ordre du jour et l'invitation officielle feront l'objet d'une publication ultérieure.

Une séance d'information aura lieu **jeudi 8 mai, à 19h30, à la halle de gymnastique de Crémînes**. La séance est publique, les citoyennes et les citoyens des autres communes sont les bienvenus. Pour des questions formelles et de délais, les ayants droit de la commune de Grandval sont priés de se rendre à la séance d'information organisée dans leur commune le 30 avril.

Une documentation peut être consultée sur le site de la commune ou auprès de l'administration communale.

Crémînes, le 24 avril 2024

Le Conseil communal



## Eschert

### Avis de construction

Requérant: Steve Juvet, Au Village 10, 2743 Eschert

Auteur du projet: Idem que requérant

Emplacement: parcelle 15, Au Village 10, 2743 Eschert

Projet: construction d'un garage et terrasse accessible

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande **jusqu'au 23.5.2024 inclusivement** au secrétariat communal, où les demandes oppositions ou réserves de droit, dûment motivées, seront reçues jusqu'à cette date et inclusivement à la même adresse. Le dossier est également consultable durant la même période sur la plateforme e-bau depuis le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instANCES?municipality=20578>.

Eschert, le 24 avril 2024

Police des constructions

### Contrôle périodique des abris

Dans le cadre du contrôle périodique des abris (CPA), qui est une exigence fédérale, la Commune a confié ce mandat à l'entreprise AbriAudit SA.

Nous informons les propriétaires concernés par ce contrôle, qu'ils devraient recevoir un courrier de l'entreprise AbriAudit, avec la date de passage, une liste de contrôle, ainsi que des informations relatives à la préparation et l'entretien de l'abri.

Nous remercions les propriétaires de bien vouloir se conformer aux exigences de contrôle et de réserver un bon accueil à l'entreprise AbriAudit.

Eschert, le 24 avril 2024

Administration communale et sécurité publique

### Contrôle périodique des abris (CPA)

Dans le cadre du Contrôle périodique des abris et en réponse à certaines interpellations, l'administration municipale informe les propriétaires concernés de la manière suivante:

#### Qui assume la responsabilité du CPA?

Le CPA constitue un mandat légal imposé par la Confédération. Le canton assume la responsabilité générale du CPA. Il en a délégué la mise en oeuvre aux communes.

#### Fréquence des contrôles

Les autorités contrôlent les abris tous les dix ans au moins. Préalablement au contrôle, les propriétaires et les gérances doivent procéder à certains travaux préparatoires.

L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) communique aux propriétaires ou à la gérance les éventuels défauts relevés lors du contrôle. Ceux-ci doivent être réparés d'ici au prochain CPA.

La désaffectation d'un abri requiert l'accord de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM). Celui-ci examine si une telle démarche est possible.

#### Dans quels cas la désaffectation d'un abri est-elle possible?

#### L'OSSM peut autoriser la désaffectation d'un abri

- si l'abri entrave démesurément ou empêche une transformation dans un bâtiment existant,
- si l'abri se situe dans une zone très menacée, si la modernisation occasionne des coûts excessifs,

- si la Commune a terminé le contrôle périodique des abris, qu'elle dispose d'un inventaire des places protégées d'au moins 120 pour cent et que l'abri en question compte moins de 25 places,
- si la construction de l'abri date d'avant 1966 (année de l'entrée en vigueur des instructions techniques pour la construction d'abris obligatoires).

#### Demande préalable à la demande de désaffectation d'un abri

Avant de remplir la demande de désaffectation d'un abri, vous avez la possibilité de nous adresser gratuitement une demande préalable comportant une brève description des mesures envisagées, un plan et vos conclusions.

#### Complément, Procédure à suivre pour la désaffectation d'un abri:

- Envoyez la demande de désaffectation d'un abri à la commune, en y joignant les plans d'adaptation ou tout autre justificatif utile.
- La commune transmet votre demande à l'OSSM par le biais d'eBau ou par la poste pour appréciation. L'utilisation d'eBau n'est possible que si une demande de permis de construire est déposée simultanément.
- Si la demande de désaffectation d'un abri est déposée dans le cadre d'une demande de permis de construire, l'OSSM envoie son rapport officiel ou sa décision à l'autorité compétente pour l'autorisation (Commune ou Préfecture).
- Des émoluments seront facturés.

Toutes les informations utiles sur: [www.bsm.sid.be.ch](http://www.bsm.sid.be.ch) -> Contrôle périodique des abris

Eschert, le 24 avril 2024

Sécurité publique

### Secondaire 1

Les communes du Grand Val et celle de Roches proposeront à leur population de décider l'organisation future du secondaire 1, après le transfert de la Commune de Moutier dans le Canton du Jura.

L'Assemblée communale d'Eschert sera appelée à se prononcer à ce sujet le 13 juin 2024. L'ordre du jour et l'invitation officielle feront l'objet d'une publication ultérieure.

Deux séances d'information seront organisées:

- **mardi 30 avril, à 19h30, à la salle communale de Grandval**
- **jeudi 8 mai, à 19h30, à la halle de gymnastique de Crémînes**.

Ces séances sont publiques, les citoyennes et les citoyens des différentes communes sont les bienvenus. Pour des questions formelles et de délais, les ayants droit de la Commune de Grandval sont priés de se rendre à la séance d'information organisée dans leur commune le 29 avril.

Une documentation peut être consultée sur le site de la Commune ou auprès de l'Administration communale.

Eschert, le 24 avril 2024

Le Conseil communal



## Grandval

### Avis de construction

Requérante: Fondation du Banneret Wisard, Place du Banneret-Wisard 3, 2745 Grandval.

Auteur du projet: LACK Cheminées SA, Ch. de la Foule 13, 2740 Moutier.

**Emplacement :** parcelle N° 1166, au lieu-dit : « Place du Banneret-Wisard 3 », commune de Grandval.

**Projet :** installation d'un nouveau poêle à pellets avec conduit de fumée en façade Sud.

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** HAC.

**Zone de protection :** périmètre de protection archéologique.

**Recensement arch. :** bâtiment digne de protection et protégé par ACE N° 135 du 17.1.1990 et depuis 1995 par la Confédération, objet C et ensemble bâti A.

**Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 17 avril 2024.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

### Avis de construction

**Requérant et propriétaire foncier :** Cave St Germain, M. Aurèle Morf, Rue de l'Ouest 6a, 2740 Moutier.

**Auteur du projet :** Natbio Sàrl, Les Rosenières 168, 2746 Crémînes.

**Emplacement :** Parcelle N° 1016 / Champs du Rosat.

**Projet :** Création d'un mur en pierres sèches

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** HZ

**Dérogation :** Art. 24 LAT (conformité à la zone).

**Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2024 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 17 avril 2024

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérant :** M. Pavel Bouduban, Es Pétat 5 2745 Grandval.

**Propriétaire :** M. Hansueli Zbinden, Passage du Petit Pont 3, 2745 Grandval.

**Auteur du projet :** M. Pavel Bouduban, Es Pétat 5 2745 Grandval

**Emplacement :** Parcelle N° 1156, Es Pétat 5, 2745 Grandval

**Projet :** Fermeture d'une partie de la paroi Sud de la maison.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** CA

**Dérogation :** Art. 80b LR distance à la route.

**Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 17 mai 2024 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 17 avril 2024

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérant et propriétaire foncier :** M<sup>me</sup> & M. Anja et Jacky Michel, Grand-Rue 32, 2745 Grandval

**Auteur du projet :** Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

**Emplacement :** Parcelle N° 1103, Grand-Rue 32, 2745 Grandval

**Projet :** Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau intérieure et élimination de la citerne.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** Zone mixte centre

**Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2024 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 24 avril 2024

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**Requérant et propriétaire foncier :** Pro Natura – Schweizerischer Bund für Naturschutz Basel, M<sup>me</sup> Lischer Vice-présidente et M. Leugger directeur, Postfach, 4018 Basel.

**Pro Natura – Naturschutzverband des Kanton Bern, M<sup>me</sup> Wagner Présidente et M. Heer directeur, Schwarzenburgstr. 11, 3007 Bern.**

**Auteur du projet :** Pro Natura - Schweizerischer Bund für Naturschutz Basel et Pro Natura - Naturschutzverband des Kanton Bern

**Emplacement :** Parcelle N° 1264, Les Heurtous 1, 2745 Grandval.

**Construction :** selon les plans déposés.

**Projet :** Sécurisation et remise en état d'une cabane agricole.

**Zone :** Zone agricole.

**Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 mai 2024 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 24 avril 2024

Le Conseil municipal

### Assemblée municipale extraordinaire

#### Assemblée municipale extraordinaire du 30 mai 2024 à 19 h 30 à la salle communale

Ordre de jour

Parachever la révision du plan d'aménagement local (PAL)

- discuter et apurer du plan des périmètres de protection de la nature et du paysage (PPP) et des articles 49 - 62 Règlement de l'affectation du sol et de construction (RAC),
- rendre une décision globale sur la révision du PAL.

Le PPP et le RAC peuvent être consultés à titre d'information à l'Administration municipale et sur le site de la commune, [www.grandval.ch](http://www.grandval.ch).

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre la décision de l'assemblée municipale auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conformément à l'article 67 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée sera

déposé publiquement au Secrétariat municipal durant 30 jours, soit du 10 juin au 10 juillet 2024.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu par écrit, auprès du Conseil municipal pendant ledit dépôt.

Grandval, le 24 avril 2024

Le Conseil municipal

### Séance d'information

#### Séance d'information mardi 30 avril à 19 h 30, salle communale

Secondaire 1

Les communes du Grand Val et celle de Roches proposeront à leur population de décider l'organisation future du secondaire 1, après le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

L'assemblée communale de Grandval sera appelée à se prononcer à ce sujet le 6 juin prochain. L'ordre du jour et l'invitation officielle feront l'objet d'une publication ultérieure.

Une séance d'information aura lieu mardi 30 avril, à 19 h 30, à la salle communale de Grandval. La séance est publique, les citoyennes et les citoyens des autres communes sont les bienvenus.

Une documentation peut être consultée sur le site de la commune ou auprès de l'administration communale.

Grandval, le 24 avril 2024

Le Conseil municipal



## Loveresse

### Votations du 9 juin 2024 - Bureau de vote

Désignation du bureau de vote

Le bureau de vote de la votation susmentionnée sera composé comme suit :

Président : M. Mathias Boegli

Membres : M<sup>me</sup> Anaïs Ferro

M. Manuel Orlando

M<sup>me</sup> Mirjana Leuenberger

Suppléants : M<sup>me</sup> Line Christen

M. Sébastien Bichsel

Loveresse, le 9 avril 2024

Conseil communal

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

### Invitation à une séance publique d'information

L'arrondissement d'ingénieur en chef III et la commune de Reconvilier invitent la population à une séance publique d'information, qui aura lieu

le mardi 30 avril 2024 à 19 h

à la salle communale, 1<sup>er</sup> étage

(entrée derrière le hangar des pompiers),

Route de Chaidon 2, 2732 Reconvilier

Cette réunion est mise sur pied pour présenter le projet de participation 430.20383 / Renouvellement - Chaussée: Reconvilier, Route de Saules actuellement à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Reconvilier, et répondre aux questions posées. Nous espérons accueillir à cette séance un grand nombre de personnes intéressées.

Loveresse, le 15 avril 2024

Office des ponts et chaussées



## Moutier

### Avis de construction

Requérant : Schaffter Laurent, Rue de la Rosière 4, 2852 Courtételle

Auteur du projet : RP architecture Sàrl, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 2115, Rue Jolimont 11

Projet : Aménagement de 9 places de parc au Sud du bâtiment.

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 mai 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 avril 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : S.I. AES SA, Spart Francis, Rue de Soleure 4, 2740 Moutier

Auteur du projet : Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier

Emplacement : Parcelle N° 1517, Rue de l'Est 28 et 30

Projet : Pose de panneaux photovoltaïques en toiture et en façades Sud et Ouest

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 17 mai 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 17 avril 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

Requérant : Danz Joël, Chemin de Savaronne 4, 2738 Court

Emplacement : Parcelle N° 139, Rue Centrale 36

Projet : Modification de fenêtres en façades Ouest et Est et aménagement de 3 velux en toiture.

Zone : Cpc 1

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 mai 2024 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 avril 2024

Services Techniques-Urbanisme

### Mise au concours

La Municipalité de Moutier cherche :

**Un/e travailleur/euse social/e en milieu scolaire, à 80%.**

Les informations détaillées sont disponibles sur le site internet : [www.moutier.ch](http://www.moutier.ch).

**Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, à [chancellerie@moutier.ch](mailto:chancellerie@moutier.ch) : mercredi 1<sup>er</sup> mai 2024.**

Moutier, le 17 avril 2024

Conseil municipal



## Perrefitte

### Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Yvan Pratillo, Champ du Chêne 31M, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : Solartech Swiss Sàrl, Rue du Pré au Maire 10, 2345 Les Breuleux

Projet : Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur du bâtiment. Niveau de puissance sonore maximum : 60 dB. Selon le formulaire d'attestation du respect des exigences de protection contre le bruit, le niveau d'évaluation atteint 37.1 dB, la valeur de planification de 55 dB est donc respectée sur parcelle N° 857 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Champ du Chêne ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : HA2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 mai 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 17 avril 2024

Le Conseil municipal

### Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Fabien Monnerat, Clos Dessus 37b, 2742 Perrefitte

Auteur du projet : M. Raymond Heyer, architecte, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte

Projet : Transformation du bâtiment. Changement d'affectation d'ancien rural en atelier-dépôt pour une entreprise du bâtiment. Aménagement d'un bureau avec WC et cuisinette dans une ancienne chambre. Changement des anciennes poutres par de nouvelles dalles et nouvelles poutres. Agrandissement et changement de 2 portes par des portes sectionnelles brunes. Changement des fenêtres et des tuiles sur parcelle N° 941 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Sous le Tacon ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : CA

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 mai 2024** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon l'art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Perrefitte, le 17 avril 2024

Le Conseil municipal



## Rebévelier

### Analyses de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 12 mars 2024 au réseau de distribution, école, évier local de chauffage à Rebévelier par M. Ivo Gerber, inspecteur technique ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques, chimiques, métaux lourds et substances minérales sont en règles.

Rebévelier, le 22 avril 2024

Le Conseil communal



## Reconvilier

### Avis de construction

Requérante : PS Group Immobilier SA, M. Oscar Villena, Rue de la Serre 116, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Auteur du projet : V. I. Group SA, M. Marco La Genusa, Rue de la Serre 116, 2300 La Chaux-de-Fonds

Emplacement : parcelles N° 856 et 857, aux lieux-dits : « Rue Bel Air 17 et 21 », commune de Reconvilier.

Projet : reconversion d'un ancien site industriel en deux immeubles d'habitation de 10 logements au total avec une zone multifonctionnelle comprenant l'assainissement et la transformation du bâtiment N° 21, l'assainissement et l'agrandissement du bâtiment N° 17, la démolition des anciens ateliers de mécanique et de diverses annexes, la construction d'un pavillon à usage collectif, d'un couvert à véhicules et d'abris à vélos, la pose de panneaux solaires sur les toits du bâtiment N° 17 et du pavillon, l'adaptation et la création d'escaliers et de divers murs, l'aménagement de places de stationnement non couvertes et d'un espace extérieur collectif.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Recensement arch. : objet C, bâtiment digne de protection.

Dérogations : art. 17, 25, 35, annexe III-chapitre 8.3 RAC et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 mai 2024 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 avril 2024

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### Rapport d'analyse de l'eau potable

Le 12 mars 2024, des échantillons d'eau potable ont été prélevés par le fontainier dans le cadre de l'autocontrôle. Il ressort du résultat du Service d'inspection de l'eau potable et des eaux de baignade du laboratoire cantonal de Berne que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions.

Reconvilier, 22.4.2024

Au nom des services industriels

**Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne**

### Invitation à une séance publique d'information

L'arrondissement d'ingénieur en chef III et la commune de Reconvilier invitent la population à une séance publique d'information, qui aura lieu

**le mardi 30 avril 2024 à 19 h**

**à la salle communale, 1<sup>er</sup> étage**

(entrée derrière le hangar des pompiers),

**Route de Chaindon 2, 2732 Reconvilier**

Cette réunion est mise sur pied pour présenter le projet de participation 430.20383 / Renouveau - Chaussée : Reconvilier, Route de Saules actuellement à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Reconvilier, et répondre aux questions posées. Nous espérons accueillir à cette séance un grand nombre de personnes intéressées.

Loveresse, le 15 avril 2024

Office des ponts et chaussées



## Roches

### Secondaire 1

Les communes du Grand Val et celle de Roches proposeront à leur population de **décider l'organisation future du secondaire 1**, après le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

L'assemblée communale de Roches sera appelée à se prononcer à ce sujet le 20 juin prochain. L'ordre du jour et l'invitation officielle feront l'objet d'une publication ultérieure.

Deux séances d'information seront organisées :

- mardi 30 avril, à 19 h 30, à la salle communale de Grandval
- jeudi 8 mai, à 19 h 30, à la halle de gymnastique de Crémines.

Ces séances sont publiques, les citoyennes et les citoyens des différentes communes sont les bienvenus. Pour des questions formelles et de délais, les ayants droit de la commune de Grandval sont priés de se rendre à la séance d'information organisée dans leur commune le 29 avril.

Une documentation peut être consultée sur le site de la commune ou auprès de l'administration communale.

Roches, le 22 avril 2024

Conseil communal



## Saules

Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois, Office des ponts et chaussées du canton de Berne

### Invitation à une séance publique d'information

L'arrondissement d'ingénieur en chef III et la commune de Reconvilier invitent la population à une séance publique d'information, qui aura lieu

le mardi 30 avril 2024 à 19 h  
à la salle communale, 1<sup>er</sup> étage  
(entrée derrière le hangar des pompiers),  
Route de Chaindon 2, 2732 Reconvilier

Cette réunion est mise sur pied pour présenter le projet de participation 430.20383 / Renouvellement - Chaussée: Reconvilier, Route de Saules actuellement à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Reconvilier, et répondre aux questions posées. Nous espérons accueillir à cette séance un grand nombre de personnes intéressées.

Loveresse, le 15 avril 2024

Office des ponts et chaussées



## Seehof

### Offizielle Informationen der Gemeinde Seehof

Die Gemeinden Grand Val und die Gemeinde Roches werden ihrer Bevölkerung vorschlagen, über die zukünftige Organisation der Sekundarstufe 1 nach dem Wechsel der Gemeinde Moutier in den Kanton Jura zu entscheiden.

Die Gemeindeversammlung von Seehof wird am 28. Juni dieses Jahres darüber abstimmen. Die Tagesordnung und die offizielle Einladung werden zu einem späteren Zeitpunkt veröffentlicht.

Es werden zwei Informationsveranstaltungen abgehalten:

- Dienstag, 30. April, um 19.30 Uhr im Gemeindegemeinschaftssaal von Grandval.
- Donnerstag, 8. Mai, um 19.30 Uhr, in der Turnhalle von Crémines.

Diese Sitzungen sind öffentlich, die Bürgerinnen und Bürger der verschiedenen Gemeinden sind herzlich willkommen. Aus formalen und terminlichen Gründen werden die Anspruchsberechtigten der Gemeinde Grandval gebeten, an der Informationsveranstaltung teilzunehmen, die am 29. April in ihrer Gemeinde stattfindet.

Eine Dokumentation kann auf der Website der Gemeinde oder bei der Gemeindeverwaltung eingesehen werden.

Seehof, den 22. April 2024

Der Gemeinderat Seehof



## Tavannes

### Demande de bons de garde pour la période d'août 2024 à juillet 2025

Dès à présent, les parents domiciliés à Tavannes, ayant besoin d'un accueil extrafamilial pour leur(s) enfant(s) dès août 2024, ont la possibilité de présenter une demande de bons de garde. Les parents qui bénéficient actuellement d'un bon de garde doivent présenter une demande de renouvellement pour la nouvelle période.

Pour rappel, les bons de garde sont destinés aux enfants d'âge préscolaire pris en charge en crèche ou chez des parents de jour.

La demande doit être présentée via la plateforme [www.kiBon.ch](http://www.kiBon.ch) et une confirmation des données dûment signée doit être envoyée à la Municipalité de Tavannes avant le début de la prise en charge. Ainsi, pour obtenir un subventionnement dès août 2024, la demande complète doit être déposée à l'administration communale jusqu'au 31 juillet 2024 au plus tard. En raison des vacances estivales, il est recommandé d'effectuer les démarches d'ici fin juin 2024.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne: [www.gsi.be.ch](http://www.gsi.be.ch) (Famille et société / Prise en charge d'enfants / Bons de garde).

Nous restons à disposition des parents pour tout renseignement complémentaire (tél. 032 482 60 46).

Tavannes, le 11 avril 2024

Le secrétariat municipal



## Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Bruat Stéphane, Route de Champoz 26, 2735 Bévillard

Auteur du projet: Halimi Dashnim, Rue Jardinière 71, 2300 La Chaux-de-Fonds

Adresse du projet: BF 915, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Réhaussement des murs existants en brique pour mise à niveau des terrains (couleur calcaire jaune/jura). Création d'un mur de soutènement côté ouest pour mise à niveau du terrain. Mise en place d'une palissade occultante couleur brun clair/taupe sur le pourtour de la parcelle. Construction d'une piscine enterrée en brique avec installation d'une pompe à chaleur. Construction d'une douche solaire extérieure. Construction d'un carport en bois pour voiture sur

place de parc existante. Construction d'un couvert de terrasse en bois accolé à l'annexe 26b. Ouverture côté sud pour une baie vitrée sur bâtiment 26b. Installation d'un petit poêle à pellets dans bâtiment 26b ainsi que son système d'évacuation de fumée. Dallage nouvelle terrasse. Rénovation des façades des bâtiments 26/26a/26b, crépis couleur vanille/crème. Rénovation façade en bois et mise en place de fermacell et crépissage. Enlèvement des volets et rajout de stores rideaux sur les fenêtres sud et nord.

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dérogations: Art. 80LR et art. A141 du RCC

Dépôt public: du 17 avril au 17 mai 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 12 avril 2024

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Burkhardt Suzanne et Jean-Fred, Le Seut 16, 2735 Malleray

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Adresse du projet: BF 1272, Le Seut 16, 2735 Malleray, Commune mixte de Valbirse

Description du projet: Installation de panneaux photovoltaïque en toiture

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H3

Objets protégés: Monument historique apprécié digne de conservation au recensement architectural

Dépôt public: du 17 avril au 17 mai 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 12 avril 2024

Commune mixte de Valbirse

## Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Stève Blaesi, Coin des Bois 8, 2733 Pontenet

Auteur du projet : Dynamic Habitat Sàrl, La Gérine 5, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF427, Coin des Bois 8, 2733 Pontenet

Description du projet : création d'un appartement dans une maison existante, pose de Velux, création d'une terrasse

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A, Espace bâti- B

Dérogations : RCC 511

Dépôt public : du 24 avril au 24 mai 2024 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la

même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 19 avril 2024

Commune mixte de Valbirse

## Divers

Syndicat scolaire de l'école enfantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val

**Assemblée des délégués du 4 juin 2024 à 19h30 à l'école de Saicourt**

Ordre du jour

1. Accueil
2. Procès-verbal 5.10.2023
3. Procès-verbal 28.2.2024
4. Approuver un crédit supplémentaire de CHF 3'825.15
5. Approuver les comptes 2023
6. Rapport 2023 de l'Autorité de surveillance en matière de la protection des données
7. Rapport succinct de l'organe de vérification des comptes de l'exercice 2023
8. Information de la présidence
9. Information de la direction d'école
10. Divers

Le Fuet, le 14 mars 2024

Commission scolaire

**Validation  
de vos avis  
sur la  
plateforme:  
lundi 14h**

## Calendrier des parutions 2024

| N° sem. | N° par. | Date       | Jour de parution | 18 | 17 | 01.05.2024 | mercredi | 36 | 32 | 04.09.2024 | mercredi |
|---------|---------|------------|------------------|----|----|------------|----------|----|----|------------|----------|
| 1       |         | 03.01.2024 | SUPPRIME         | 19 | 18 | 08.05.2024 | mercredi | 37 | 33 | 11.09.2024 | mercredi |
| 2       | 1       | 10.01.2024 | mercredi         | 20 | 19 | 15.05.2024 | mercredi | 38 | 34 | 18.09.2024 | mercredi |
| 3       | 2       | 17.01.2024 | mercredi         | 21 | 20 | 23.05.2024 | JEUDI    | 39 | 35 | 25.09.2024 | mercredi |
| 4       | 3       | 24.01.2024 | mercredi         | 22 | 21 | 29.05.2024 | mercredi | 40 | 36 | 02.10.2024 | mercredi |
| 5       | 4       | 31.01.2024 | mercredi         | 23 | 22 | 05.06.2024 | mercredi | 41 | 37 | 09.10.2024 | mercredi |
| 6       | 5       | 07.02.2024 | mercredi         | 24 | 23 | 12.06.2024 | mercredi | 42 | 38 | 16.10.2024 | mercredi |
| 7       | 6       | 14.02.2024 | mercredi         | 25 | 24 | 19.06.2024 | mercredi | 43 | 39 | 23.10.2024 | mercredi |
| 8       | 7       | 21.02.2024 | mercredi         | 26 | 25 | 26.06.2024 | mercredi | 44 | 40 | 30.10.2024 | mercredi |
| 9       | 8       | 28.02.2024 | mercredi         | 27 | 26 | 03.07.2024 | mercredi | 45 | 41 | 06.11.2024 | mercredi |
| 10      | 9       | 06.03.2024 | mercredi         | 28 | 27 | 10.07.2024 | mercredi | 46 | 42 | 13.11.2024 | mercredi |
| 11      | 10      | 13.03.2024 | mercredi         | 29 |    | 17.07.2024 | SUPPRIME | 47 | 43 | 20.11.2024 | mercredi |
| 12      | 11      | 20.03.2024 | mercredi         | 30 |    | 24.07.2024 | SUPPRIME | 48 | 44 | 27.11.2024 | mercredi |
| 13      | 12      | 27.03.2024 | mercredi         | 31 |    | 31.07.2024 | SUPPRIME | 49 | 45 | 04.12.2024 | mercredi |
| 14      | 13      | 04.04.2024 | JEUDI            | 32 | 28 | 08.08.2024 | JEUDI    | 50 | 46 | 11.12.2024 | mercredi |
| 15      | 14      | 10.04.2024 | mercredi         | 33 | 29 | 14.08.2024 | mercredi | 51 | 47 | 18.12.2024 | mercredi |
| 16      | 15      | 17.04.2024 | mercredi         | 34 | 30 | 21.08.2024 | mercredi | 52 |    | 25.12.2024 | SUPPRIME |
| 17      | 16      | 24.04.2024 | mercredi         | 35 | 31 | 28.08.2024 | mercredi |    |    |            |          |

**Retrouvez la feuille officielle d'avis  
du district de Moutier en version électronique  
sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

# informations pratiques



## Moutier

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 9h à 11h et 15h à 17h  
**Mercredi** 15h à 17h  
**Jeudi** 15h à 18h  
**Vendredi** 9h à 11h et 14h à 16h

### Service social:

**Lu et ve** 9h à 11h et 14h à 16h  
**Ma et Me** 14h à 16h  
**Jeudi** 14h à 18h

### Police administrative:

**Lu – ma et ve** 10h à 11h et 15h à 16h  
**Mercredi** 15h à 16h  
**Jeudi** 10h à 11h et 16h à 18h

### Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone). Paiement immédiat en espèce.

### Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

### Téléphones

|                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| Centrale                     | 032 494 11 11        |
| Chancellerie                 | 032 494 11 11        |
| Impôts                       | 032 494 11 21        |
| Caisse municipale            | 032 494 11 25        |
| Contrôle des habitants       | 032 494 11 27        |
| Service social               | 032 494 11 34        |
| Agence AVS                   | 032 494 11 39        |
| Police administrative        | 032 494 11 29        |
| Bâtiments.Urbanisme.         |                      |
| Travaux publics              | 032 494 13 33        |
| Electricité.Eau.             | 032 494 12 14        |
| <b>Service de piquet</b>     |                      |
| <b>Electricité. Eau</b>      | <b>032 494 12 12</b> |
| Centre de l'enfance          |                      |
| Ecole à journée continue     | 032 493 56 31        |
| Service d'accueil en famille | 032 492 10 05        |
| SeJAC                        | 032 493 10 11        |
| Bibliothèque                 | 032 493 59 69        |

Site internet  
[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

Courriel  
[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)

# **informations pratiques**



## **Perrefitte**

Administration communale  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone : 032 493 22 74  
Courriel : perrefitte@gmail.com  
Agence AVS du Grand Val : 032 495 16 77 (répondeur  
en cas d'absence)  
Heures d'ouverture : Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet : www.perrefitte.ch



## **Petit-Val**

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone : 032 484 94 70  
Courriel : admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture : Lundi de 16 h à 18 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet : www.petit-val.ch



## **Rebévelier**

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone : 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel : rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture : sur demande



## **Reconvilier**

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone : 032 482 73 73  
Courriel : info@reconvilier.ch  
Site internet : www.reconvilier.ch

### **Heures d'ouverture**

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.